

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161040DAJ du 17 juin 2016 nommant M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1 : Délégation est donnée à Mme Françoise BARRIÈRE, ingénieure de recherche, responsable du service des affaires générales, à l'effet de signer au nom de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, ingénieur de recherche, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLE, ingénieur d'étude, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, assistante ingénieure, responsable du pôle ressources financières (service des affaires générales), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BARRIÈRE et de M. Laurent BEAUCHET, délégation est donnée à Mme Carole GALES, ingénieure d'étude, responsable du pôle aide au pilotage et suivi ressources (service des ressources humaines), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 6 : La présente décision abroge la décision DEC160650DR04 du 15 mars 2016.

Article 7 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} août 2016

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT